

Edition : 15 juillet 2024 P.13-14

Famille du média : Médias

professionnels

Périodicité : Quotidienne

Audience : N.C.



Journaliste : -

Nombre de mots : 699

**LE JOURNAL DU GRAND
PARIS NEWSLETTER**

La coopérative carbone engrange ses premiers projets

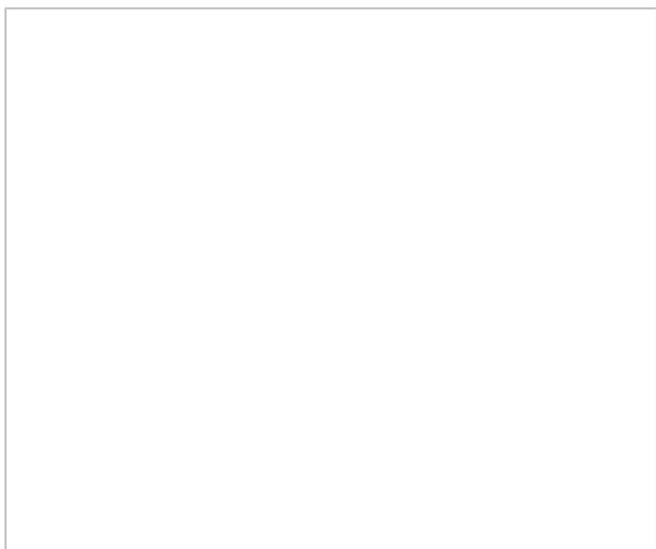
- [Transition écologique](#)

8 juillet 2024

Créée à l'automne 2023 à l'initiative de la ville de Paris et de la métropole du Grand Paris, la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) a commencé sa tâche d'intermédiation entre financeurs et porteurs de projets visant à réduire ou atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Elle devrait, d'ici à la fin de l'année, créer un label.

Pas de chance : alors qu'elle devait être officiellement inaugurée le 18 juin 2024, la coopérative carbone de Paris et de la métropole du Grand Paris a dû annuler au dernier moment ses festivités pour cause d'élections législatives anticipées. Une nouvelle date devrait être fixée à la rentrée qui permettra, cette fois, à la structure de fêter son année d'existence : son immatriculation en tant que société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) date de l'automne 2023.

Dirigée par Eric Parent et présidée par Alice Timsit, conseillère de Paris, la coopérative s'inspire [de sa grande sœur rochelaise, créée fin 2020](#). Son objectif : servir d'intermédiaire entre des financeurs – souvent des entreprises désireuses de compenser leur empreinte carbone – et des projets locaux permettant de stocker du carbone ou, du moins, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces projets bénéficient tous du label « bas carbone » mis en place par l'Etat en 2019 : ce dernier certifie le montant des émissions de GES évitées ou stockées, et permet aux financeurs d'obtenir des crédits carbone. Auparavant, seuls des projets réalisés à l'international permettaient de mettre en œuvre cette compensation carbone.



Eric Parent, directeur général de la coopérative carbone. © DR

Un projet déjà financé

Pour amorcer la pompe, la coopérative francilienne est entrée en relation avec des développeurs de projets, explique son directeur général Eric Parent. « Nous avons par exemple un accord avec l'entreprise Atmosylva qui développe des projets forestiers, ou encore avec ReSoil et SysFarm, spécialisées dans l'agriculture ». Il peut s'agir de projets de conversion en bio d'exploitations agricoles, d'élevage bovin réduisant les émissions de méthane grâce à une adaptation des rations alimentaires des animaux, de régénération des sols d'une grande culture, de plantation d'un verger bio, etc. « En fonction de la typologie des projets, nous travaillons sur un rayon de 250 km autour de Paris. C'est un peu plus large que la seule Ile-de-France mais cela correspond à ce que nous considérons comme le périmètre d'approvisionnement en agriculture durable », explique Eric Parent.

Mais la coopérative s'intéresse également à une nouvelle catégorie d'actions désormais reconnues par le label bas carbone : les bâtiments utilisant des matériaux biosourcés capables de stocker du carbone. Elle propose ainsi à ses financeurs un projet de 101 logements collectifs à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). « Pour ce type de projets, nous nous concentrons sur la zone dense », complète le directeur général de la structure, qui précise : « nous prospectons les bailleurs ou les promoteurs dans ce domaine ». Pour l'heure, un projet a déjà trouvé son partenaire financeur. Il s'agit du reboisement d'une peupleraie en Seine-et-Marne, que la Fédération française de tennis va abonder au titre de la compensation des émissions générées par le déplacement des joueurs internationaux participant au tournoi de Roland-Garros.



La revitalisation de forêts peut entrer dans les projets soutenus par la coopérative. © Jgp

Bientôt, la coopérative compte élargir ses activités au-delà des seuls projets labellisés bas carbone. « Nous souhaitons cibler des projets d'adaptation au changement climatique, par exemple, la végétalisation des cours d'école, le verdissement des îlots centraux dans les grands ensembles et, plus généralement, le verdissement des villes ».

39 sociétaires au sein de la SCIC

Avec une capitalisation initiale de 1,25 million d'euros, la coopérative carbone francilienne compte, parmi ses 39 sociétaires, des collectivités (Paris, la métropole du Grand Paris, Est Ensemble...), des investisseurs (Banque des territoires, Safidi (groupe EDF), Sogaris, Crédit municipal de Paris, Eau de Paris, l'Aorif, Telecoop, Pariseine...), des experts, chercheurs et associations (Agence parisienne du climat, Paris&co, l'Ecole du Breuil, CDC biodiversité, Fibois, Efficacity...) et des porteurs de projets (Corecyclage, Compost urbain, etc.). L'ambition est, à 15 ans, de permettre le financement de projets à hauteur environ de 130 millions d'euros.